

Initiatives ministérielles

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'aimerais donner suite aux propos du député de Laval, qui vient de dire que, sans placements, il n'y a pas d'emplois.

Je veux rafraîchir la mémoire de la Chambre et de tous les Canadiens qui ont écouté les belles promesses du gouvernement et qui l'ont vu plonger dans leurs poches pour leur arracher littéralement des centaines de millions de dollars avec le projet de loi C-22.

Les compagnies de médicaments brevetés, c'est-à-dire les multinationales, ont promis de créer 3 000 emplois spécialisés et payants au Canada si le projet de loi C-22 était adopté par le Parlement.

Cinq ans plus tard, mon collègue d'en face sera intéressé d'apprendre qu'il y a eu au total 700 licenciements au sein de cette industrie—je dis bien licenciements et non pas nouveaux emplois. En fait, si les députés d'en face savent lire, ils pourront constater que l'une de ces multinationales, Eli Lilly, à Scarborough, en Ontario, qui promet de dépenser encore 150 millions de dollars pour la R-D, même si les contribuables canadiens vont en fait assumer 70 p. 100 de cet investissement en raison des déductions fiscales dont a profité cette compagnie depuis l'adoption du projet de loi C-22, a déclaré à sa société mère aux États-Unis des profits qui correspondent à un rendement annuel des investissements supérieur à 100 p. 100 au cours des cinq dernières années.

Je dis bien un rendement de 100 p. 100 de ses investissements. Que peut-on faire de plus? De quels autres encouragements les multinationales ont-elles besoin pour réinvestir et en faire profiter un peu les Canadiens qui font les frais de tout cela? Je répète que la compagnie a obtenu un rendement annuel de 100 p. 100 de ses investissements au cours des cinq dernières années.

• (1230)

Que demande-t-elle maintenant? Elle veut que nous prolongions de trois ans la protection dont elle jouit, car elle prétend en avoir besoin. C'est le gouvernement qui en a désespérément besoin. À quelle fin? Je n'en sais rien, car la compagnie n'a pas créé d'emplois. Elle a obtenu un rendement incroyable sur ses investissements. N'importe quelle société, qu'elle soit multinationale, locale ou autre, si elle n'enregistrerait que le tiers de ce taux de rendement, se féliciterait de diriger une entreprise aussi rentable.

Mais là n'est pas la question. Nous parlons ici de la pire escroquerie que les Canadiens ont jamais vue et dont ils seront victimes, à leur grand chagrin, pendant un certain temps, si jamais la Chambre adopte le projet de loi. Pourvu que cela ne se produise pas. Bon nombre d'entre nous retrouveront la foi, car nous devons implorer le

Ciel d'éviter aux Canadiens les répercussions de cette supercherie. Car il s'agit bien d'une supercherie.

Nous devons examiner les demandes qui sont formulées et tenter de découvrir la vérité à partir des gestes qui sont posés. Nous parlons d'investissements ultérieurs, mais nous constatons que, ces dernières années, les dépenses au chapitre de la R-D, par exemple, aux États-Unis ont été de 50 p. 100 supérieures aux dépenses engagées au Canada à cette fin.

Comment expliquer cet écart quand le taux de rendement sur les investissements est de 100 p. 100? Où sont les emplois pour nos jeunes chimistes et nos jeunes chercheurs dans le domaine biomédical? Où sont les investissements dans nos universités? Où sont les investissements dans l'industrie canadienne?

Les Canadiens se souviendront que, lorsque l'octroi de licence est devenu obligatoire, cette mesure devait nous permettre de former les spécialistes dont avaient grandement besoin nos universités, nos établissements d'enseignement supérieur et nos laboratoires de recherches biomédicales. Les licences obligatoires devaient nous permettre de mettre en place les assises financières de notre industrie naissante dans le domaine de la recherche biomédicale ou pharmaceutique, si vous préférez, afin que les Canadiens puissent se donner une base industrielle et un système encourageant l'industrie à investir ses bénéfices dans notre recherche médicale et notre régime de soins de santé.

Tous les députés, et même ceux d'en face, devront reconnaître que les licences obligatoires faisaient partie intégrante du système canadien de soins de santé. Sans elles, le système ne peut fonctionner et il paralysera. Le député d'en face se plaît à dire que la construction a redémarré et que le gouvernement va créer des emplois. Ces emplois disparaîtront demain.

Les entreprises rapatrient leurs bénéfices chez elles. Les sociétés canadiennes investissent la totalité de leurs bénéfices au Canada parce qu'elles paient des impôts ici. Elles ne font pas de transferts en engageant des dépenses dans des paradis fiscaux comme Porto Rico.

Les médicaments à prix abordables sont une caractéristique fondamentale de notre régime de soins de santé, mais cet abominable projet de loi y porte atteinte.

Mon collègue de Dartmouth, qui a dénoncé courageusement ce projet de loi, a parlé, à plus d'une occasion, de l'aspect rétroactif de la modification dont nous discutons actuellement. Ce projet de loi est tellement mauvais qu'il ne se contente pas de venir chercher encore d'autre argent dans nos poches: il nous dépouille carrément de nos pantalons. Le gouvernement dit que la protection conférée par les brevets n'est pas suffisante et qu'il faut la prolonger de trois ans. En fait, il sera question de beaucoup plus que trois ans.